

TROPHÉE ACADÉMIE FIA KARTING - SENIOR

RÈGLEMENT SPORTIF

La CIK-FIA organise le Trophée Académie FIA Karting - Senior («le Trophée») qui est la propriété de la CIK-FIA. Le Trophée couronnera le Pilote Vainqueur du Trophée Académie FIA Karting - Senior. Toutes les parties concernées (FIA, CIK-FIA, ASN, Organismes, Prestataire de services, Concurrents et circuits) s'engagent à appliquer ainsi qu'à observer les règles régissant le Trophée. Au sens du présent Règlement Sportif, le masculin générique utilisé par souci de concision s'applique au sexe féminin.

RÈGLEMENT

1) Le texte final du présent Règlement Sportif sera la version française à laquelle il sera fait référence en cas de controverse d'interprétation. Dans ce document, les intitulés sont énoncés aux seules fins de commodité et ne font pas partie du présent Règlement Sportif.

OBLIGATIONS GÉNÉRALES

2) Tous les Pilotes, Concurrents et Officiels participant au Trophée s'engagent en leur nom propre et celui de leurs employés et agents, à observer toutes les dispositions du Code Sportif International («le Code»), du Code de Conduite sur Circuits de Karting, le Règlement Technique de Karting («le Règlement Technique»), les Prescriptions Générales applicables aux Compétitions internationales et Championnats, Coupes et Trophées FIA Karting («les Prescriptions Générales»), les Prescriptions Spécifiques applicables aux Championnats, Coupes et Trophées FIA Karting («les Prescriptions Spécifiques»), le Règlement Particulier de chaque Compétition, les Notes de l'Épreuve du Directeur d'Épreuve et le présent Règlement Sportif.

3) Seule la CIK-FIA est habilitée à accorder des dérogations au présent Règlement Sportif.

PRINCIPE ET DÉROULEMENT

4) Le Trophée se déroule sur trois Compétitions. Pour toute activité en piste, le circuit sera fermé pour tous les Pilotes et karts de compétition du lundi au mercredi (selon l'horaire officiel) de la semaine au cours de laquelle la Compétition FIA Karting se déroule.

5) Les Compétitions comptant pour le Trophée («les Compétitions») auront le statut de Compétitions internationales réservées.

6) Chaque Compétition comportera une phase finale, nommée «Finale». La distance de la Finale, à partir du signal de départ jusqu'au drapeau à damier, sera égale au nombre minimum de tours complets nécessaires pour dépasser la distance de 30 km. Le drapeau à damier sera présenté au kart de tête lorsqu'il franchit la ligne d'arrivée («la Ligne») à la fin du tour pendant lequel cette distance est atteinte. La Ligne consiste en une ligne unique traversant la piste.

CLASSEMENTS

7) Article 19 des Prescriptions Spécifiques.

FIA KARTING ACADEMY TROPHY - SENIOR

SPORTING REGULATIONS

The CIK-FIA organises the FIA Karting Academy Trophy - Senior («the Trophy») which is the property of the CIK-FIA. The Trophy title will be awarded to the Driver Winner of the FIA Karting Academy Trophy - Senior. All the parties concerned (FIA, CIK-FIA, ASNs, Organisers, Service provider, Competitors and circuits) undertake to apply and observe the rules governing the Trophy. Under the present Sporting Regulations, terms referring to natural persons are applicable to both genders.

REGULATIONS

1) The final text of these Sporting Regulations shall be the French version which will be used should any dispute arise as to their interpretation. Headings in this document are for ease of reference only and do not form part of these Sporting Regulations.

GENERAL UNDERTAKINGS

2) All Drivers, Competitors and Officials participating in the Trophy undertake, on behalf of themselves, their employees and agents, to observe all the provisions of the International Sporting Code («the Code»), the Code of Driving Conduct on Karting Circuits, the Karting Technical Regulations («the Technical Regulations») the General Prescriptions applicable to the FIA Karting international Competitions and Championships, Cups and Trophies («the General Prescriptions»), the Specific Prescriptions applicable to the FIA Karting Championships, Cups and Trophies («the Specific Prescriptions»), the Supplementary Regulations of each Competition, the Race Director Event Notes and these Sporting Regulations.

3) Only the CIK-FIA is entitled to grant waivers to these Sporting Regulations.

PRINCIPLE AND RUNNING

4) The Trophy is run over three Competitions. For any track activity, the circuit will be closed for all competition karts and Drivers from Monday until Wednesday (according to the official timetable) of the week in which the FIA Karting Competition takes place.

5) The Competitions counting towards the Trophy («the Competitions») will have the status of restricted international Competitions.

6) Each Competition will comprise a final phase named «Finals». The distance of the Final, from the starting signal to the chequered flag, will be equal to the minimum number of full laps necessary for reaching the distance of 30 km. The chequered flag will be shown to the leading kart when it crosses the finishing line («the Line») at the end of the lap during which that distance is reached. The Line consists in a single line across the track.

CLASSIFICATIONS

7) Article 19 of the Specific Prescriptions.

CANDIDATURES DES CONCURRENTS

8) Les candidats devront être titulaires de Licences Internationales de Concurrent en cours de validité et des autorisations (visas) nécessaires délivrées par leur ASN affiliée à la FIA.

9) Le Concurrent sera obligatoirement le père, la mère ou le tuteur légal du Pilote.

10) Les candidatures de participation au Trophée devront être soumises à la CIK-FIA au plus tard le 3 mars au moyen du formulaire d'engagement disponible auprès des ASN et devront être accompagnées des copies des licences et des droits d'engagement à l'ordre de la FIA. Les candidats acceptés sont automatiquement admis à toutes les Compétitions du Trophée et seront les seuls Concurrents participant à ces Compétitions. Les candidats refusés seront avisés au plus tard le 9 mars.

Si les demandes de participation sont plus nombreuses que les places disponibles (36), les dossiers complets avec paiement seront acceptés en priorité.

Aucun changement de Concurrent ne sera autorisé après l'officialisation de la liste des engagés mais une lettre de délégation peut être délivrée par le Concurrent à un tuteur légal pour le représenter aux Compétitions concernée(s).

11) Toutes les candidatures seront étudiées par la CIK-FIA, qui publiera la liste des karts et des Pilotes acceptés, avec leurs numéros de compétition, au plus tard 15 jours après la date de clôture des engagements.

12) Les candidatures devront comprendre :

a) une confirmation que le candidat, en son nom et celui de toute personne concernée par sa participation à la Compétition, a lu et compris le Code, les Prescriptions Générales, les Prescriptions Spécifiques, les Annexes, le Règlement Technique et le Règlement Sportif, et s'engage à les observer ;

b) les noms, coordonnées et détails du Pilote, ainsi que sa photo (au format passeport) et une copie de sa licence ;

c) l'engagement du candidat à participer à toutes les Compétitions ;

d) une caution de 1500 euros garantissant la participation du candidat à toutes les Compétitions du Trophée et la restitution du matériel utilisé, en bon état, au Fournisseur unique de karts.

13) Le nombre des engagés au Trophée sera limité à 36.

PILOTES ADMIS

14) Les Pilotes nés en 2011, 2010 ou 2009.

Les Pilotes qui ont marqué au moins un point dans une épreuve du Championnat d'Europe FIA Karting OK ou ont été classés dans les 15 premiers du Classement Intermédiaire ou du Classement Intermédiaire Final ou de la Finale du Championnat du Monde FIA Karting OK, l'année précédente et/ou l'année en cours, ne sont pas autorisés à participer au Trophée.

Les Pilotes ne sont pas autorisés à participer à une Compétition, un

COMPETITORS' APPLICATIONS

8) Applicants must hold valid Competitors' International Licences and the necessary authorisations (visas) issued by their ASNs affiliated to the FIA.

9) The Competitor must be the father, the mother or the legal guardian of the Driver.

10) Applications to participate in the Trophy shall be submitted to the CIK-FIA by 3 March by means of the entry form available from the ASNs and must be accompanied by the copies of the licences and by entry fees to the order of the FIA. Successful applicants are automatically admitted to all the Trophy Competitions and will be the only Competitors at these Competitions. Unsuccessful applicants will be notified on 9 March at the latest.

In case of more applications to participate than available seats (36), complete dossiers with payment will be accepted as a priority.

No change of Competitor shall be allowed after the entry list has been made official but a delegation letter may be issued by the Competitor to a legal guardian to represent him at the Competition(s) concerned.

11) All applications will be studied by the CIK-FIA, which will publish the list of karts and Drivers accepted, with their racing numbers, at the latest 15 days after the closing date for entries.

12) Applications shall include:

a) confirmation that the applicant has read and understood the Code, the General Prescriptions, the Specific Regulations, the Appendices, the Technical Regulations and the Sporting Regulations and agrees, on his own behalf and on behalf of everyone associated with his participation in the Competition, to respect them;

b) the names, contact details, and picture of the Driver (passport format) as well as a copy of his licence;

c) an undertaking by the applicant to participate in every Competition;

d) a deposit of 1500 euros guaranteeing that the candidate participates in all the Trophy Competitions and returns the equipment used, in good condition, to the Single-supplier of karts.

13) The number of entries in the Trophy will be limited to 36.

ELIGIBLE DRIVERS

14) Drivers born in 2011, 2010 or 2009.

Drivers who have scored at least one point in an FIA Karting European Championship - OK event or have been ranked in the top 15 of the Intermediate Classification, or of the Final Intermediate classification or in the Final of the FIA Karting World Championship - OK, in the previous and/or current year, are not allowed to participate in the Trophy.

Drivers are not authorised to participate in a Competition, Cham-

Championnat, une Coupe, un Trophée ou une Série inscrit(e) au Calendrier Sportif International dans la catégorie OK dans les trois semaines précédant toute Compétition du Trophée disputée sur les circuits de Portimao, de Viterbo et de Rodby.

- En contrepartie, un Test Day sera organisé le jeudi après-midi, sur chacune des Compétitions du Trophée.

Les Pilotes ne sont pas autorisés à participer au Championnat d'Europe FIA Karting OK, en parallèle du Trophée, même en tant que Pilote «Wild Card».

Un Pilote peut prendre part maximum 2 fois au Trophée Académie FIA Karting - Senior ou un maximum de 2 participations combinées en Académie Junior et Académie Senior, à l'exception des trois premiers Pilotes du classement général du Trophée de toute année antérieure, qui ne sont pas autorisés à participer une seconde fois au Trophée.

15) Les Pilotes devront être sélectionnés par leurs ASN respectives, à raison d'un Pilote par ASN, en conformité avec l'Article 9.3.2.b du Code concernant le droit de délivrance des licences (nationalité de la licence - preuve de résidence permanente dans l'autre pays). Un engagement sera réservé à une Pilote femme sélectionnée par la Commission Femmes dans le Sport Automobile de la FIA.

L'acceptation des 35 autres candidatures sera établie par ordre de priorité sur la base des critères suivants :

a) les ASN ayant inscrit le plus de Compétitions aux Calendriers Sportif International et/ou de zone au cours de la saison précédente ;

b) les ASN non organisatrices de Compétitions internationales ou de zone ayant été les plus représentées par leurs licenciés Pilotes dans les Championnats FIA Karting de la saison précédente ;

c) autres ASN ne remplissant ni le critère «a», ni le critère «b» ci-dessus mais ayant fait connaître à la CIK-FIA leur intention de sélectionner un Pilote pour le Trophée.

Une liste de réserve sera établie dans le cas où la CIK-FIA recevrait plus de candidatures que de places disponibles.

Seront pris en considération, par ordre de priorité de réception au secrétariat de la CIK-FIA, les pilotes ayant présenté un dossier complet et réglé les droits d'engagement ainsi que la caution.

Le mode de sélection des Pilotes par les ASN relève de la seule compétence de ces dernières. Les ASN sont tenues de communiquer le nom de leur Pilote sélectionné à la CIK-FIA avant le 21 février.

16) Les Pilotes s'engageant au Trophée doivent être titulaires d'une Licence Internationale de Karting de Degré E ou F, délivrée par leur ASN affiliée à la FIA, en conformité avec l'Article 3.4.3 ou 3.4.2. des Licences Internationales de Karting pour Pilotes & du Code de Conduite.

KARTS ET MATÉRIEL ADMIS

17) Chaque Compétition est réservée aux karts de OK-N, tels que définis par le Règlement Technique, avec les spécificités suivantes pour le moteur :

- carburateur sans connexions électroniques, à cuve, devant rester strictement d'origine, fourni plombé et pré-réglé par le Fournisseur

ponship, Cup, Trophy or Series registered on the International Sporting Calendar in the OK category in the three weeks preceding any Competition of the Trophy taking place on Portimao, Viterbo and Rodby circuits.

- In return, a Test Day will be organised on Thursday afternoon, on each Competition of the Trophy.

Drivers are not authorised to participate in the FIA Karting European Championship - OK in parallel of the Trophy, even as a «Wild Card» Driver.

A Driver can take part a maximum of two times in the FIA Karting Senior Academy Trophy or a maximum of 2 combined entries in Junior Academy and Senior Academy, except the top three Drivers in the general classification of the Trophy of any prior year, who are not allowed to participate a second time in the Trophy.

15) Drivers shall be selected by their respective ASNs - one Driver per ASN, in compliance with Article 9.3.2.b of the Code regarding the right of issuing licenses (nationality of the license - proof of permanent residence in the other country). One entry will be reserved for a female Driver selected by the FIA Women in Motorsport Commission.

The acceptance of the other 35 candidatures will be established by priority order on the basis of the following criteria:

a) ASNs having entered the most Competitions on the International Sporting Calendar and/or zone calendar during the previous season;

b) ASNs which do not organise international or zone Competitions but have had the largest representation of their licence-holding Drivers in FIA Karting Championships of the previous season;

c) other ASNs meeting neither criterion «a», nor criterion «b» above but which have informed the CIK-FIA of their intention to select a Driver for the Trophy.

A reserve list will be established should the CIK-FIA receive more candidatures than available seats.

Drivers who have presented a complete dossier and settled the entry fee as well as the deposit will be taken into consideration according to the order of receipt at the CIK-FIA secretariat.

The mode of selection of Drivers by ASNs comes within the sole remit of the latter. ASNs have to communicate the name of their selected Driver to the CIK-FIA before 21st February.

16) Drivers entering the Trophy must be holders of a Grade E or a Grade F International Karting Licence, issued by their ASN affiliated to the FIA, in compliance with Article 3.4.3 or 3.4.2. of the International Karting Licences for Drivers & Driving Conduct.

ELIGIBLE KARTS AND EQUIPMENT

17) Each Competition is reserved for OK-N karts, as defined by the Technical Regulations, with the following specific characteristics for the engine:

- float-chamber carburettor without electronic connections, which must remain strictly original, supplied sealed and pre-set by the

unique de moteurs.

Un Fournisseur unique de karts, choisi après une procédure d'appel d'offres, a été désigné pour fournir tous les karts du Trophée, sur le principe d'une location « clefs » en mains pour toute la durée du Trophée.

L'ensemble du kart comprenant tous les éléments livrés par le Fournisseur unique ne peut subir aucune modification (à l'exception du troisième roulement d'arbre arrière, qui peut être libéré ou totalement démonté) et doit être utilisé tel que fourni. Les éléments du châssis peuvent être ajustés en utilisant uniquement les réglages mécaniques de base. Le rapport de transmission (couronne arrière) doit être celui indiqué par le Fournisseur des karts, avec une tolérance de + ou -1 dent.

Un Fournisseur unique a été désigné suite à une procédure d'appel d'offres pour la fourniture des combinaisons des Pilotes participant au Trophée ainsi que pour la fourniture de vêtements de leurs mécaniciens.

Lors de chaque Compétition, les Pilotes sont tenus de porter la combinaison officielle du Trophée durant les Essais Libres, les Warm-ups, les Essais Qualificatifs, les Manches Qualificatives et la Finale.

Lors de chaque Compétition, les mécaniciens concernés sont tenus de porter dans le paddock ainsi que dans les Zones réservées (voir Article 20 du Code) les vêtements officiels du Trophée durant les Essais libres, les Warm-ups, les Essais Qualificatifs, les Manches Qualificatives et la Finale.

18) Chaque Pilote aura le droit de présenter aux Vérifications Techniques le matériel suivant:

Nombre de châssis:	1 (celui qui lui aura été attribué par tirage au sort pour le Trophée).
Nombre de moteurs:	1 (celui qui lui aura été attribué par tirage au sort pour le Trophée).
Trains de pneus « slick »:	*, de la marque prescrite pour le Trophée.

Les karts devront être présentés complets (châssis, carrosseries et accessoires montés) avec le moteur.

A partir des Essais Libres, chaque Pilote pourra disposer du matériel suivant :

Nombre de châssis :	1 (celui marqué aux Vérifications Techniques).
Nombre de moteurs :	1 (celui marqué aux Vérifications Techniques).
Trains de pneus « slicks » :	* (nombre maximum de pneus).

Trains de pneus « pluie » : 2 trains de pneus « pluie » neufs pour les Essais Qualificatifs, les Manches Qualificatives et la phase finale. Le nombre de pneus « pluie » réservés aux sessions de la Journée de Tests, aux Essais Libres et aux Warm-Ups n'est pas limité. 1 train minimum est garanti par le Fournisseur officiel de pneus pour les Essais Libres.

Tout Compétiteur souhaitant pouvoir disposer d'un plus grand nombre de trains de pneus « pluie » pour les séances d'Essais Libres est tenu de les commander au préalable auprès du Fournisseur officiel de pneus.

Single-supplier of engines.

A Single-supplier of karts, chosen further to a tender procedure, has been designated for the supply of all the karts used in the Trophy, according to a «turnkey» principle to be applied throughout the Trophy.

The kart unit comprising all the elements delivered by the Single-supplier cannot undergo any modifications whatsoever (except for the third rear axle bearing, which can be freed or totally dismantled) and must be used as supplied. The chassis elements can be set up only by using the basic mechanical settings. The transmission ratio (rear crown) must be the one indicated by the kart Supplier, with a tolerance of + or -1 cog.

A Single-supplier has been designated following a tender process for the supply of overalls to the Drivers competing in the Trophy, and of clothes for their mechanics.

The Drivers must wear the official Trophy overalls at each Competition, during the Free Practice, Warm-ups, Qualifying Practice, Qualifying Heats and Final.

The mechanics concerned must wear the official Trophy clothing in the paddock, as well as in the Reserved Areas (see Article 20 of the Code), at each Competition during the Free Practice, Warm-ups, Qualifying Practice, Qualifying Heats and Final.

18) Each Driver will be entitled to submit to Scrutineering the following equipment:

Number of chassis:	1 (the one allocated to him by drawing lots for the Trophy).
Number of engines:	1 (the one allocated to him by drawing lots for the Trophy).
Sets of « slick » tyres:	*, of the prescribed make for the Trophy.

The kart must be presented in full configuration (assembled chassis + bodywork + extra components) with the engine.

As from the Free Practice, each Driver may have the following equipment:

Number of chassis:	1 (the one marked at Scrutineering).
Number of engines:	1 (the one marked at Scrutineering).
Sets of « slick » tyres:	* (maximum number of tyres).

Sets of « wet weather » tyres: 2 sets of new « wet weather » tyres for Qualifying Practice, Qualifying Heats and final phase.

The number of « wet weather » tyres reserved for the sessions of the Test Day, Free Practice and Warm-Ups is not limited. A minimum of 1 set is guaranteed by the Official tyre supplier for the Free Practice sessions.

Any Competitor wishing to have a larger number of « wet weather » sets for the Free Practice sessions shall be obliged to order them from the Official tyre supplier beforehand.

* NOMBRE MAXIMUM DE PNEUS SLICKS

a) Pouvant être utilisés lors des sessions de la Journée de Tests :
- 1 train de pneus « slicks » neufs.

b) Pouvant être utilisés lors des Essais Libres et des Warm-Ups :
- 1 train de pneus « slicks » neufs + 1 train de pneus « slicks » alloués lors de la Compétition précédente, excepté lors de la première Compétition (le train de pneus « slicks » de la Journée de Test).

c) Pouvant être utilisés depuis les Essais Qualificatifs jusqu'à la Finale :
- 1 train de pneus « slicks » neufs.

d) Distribution :

Lors de chaque Compétition et conformément au programme, un bon doit être acheté auprès du Fournisseur officiel de pneus. La distribution des pneus « slicks » se fera dans le Parc d'Assistance et aura lieu par tirage au sort. Les codes-barres correspondant aux pneus attribués à chaque Pilote seront reproduits sur le Passeport Technique du Pilote concerné.

La distribution des pneus « slicks » pour les Essais Libres sera possible le jeudi après-midi selon l'horaire de la Compétition, mais également durant une fenêtre de 30 minutes les vendredi et samedi matin à définir à chaque Compétition par les Commissaires Techniques.

La distribution des pneus « pluie » sera possible aux mêmes horaires que ceux prévus pour la distribution des pneus « slicks », ainsi que durant les warm-ups du samedi et du dimanche et en cas d'événements météorologiques soudains.

e) Dépôt:

Les pneus seront stockés sous la responsabilité du Concurrent/Pilote. Dès que les pneus sont sous la responsabilité du Concurrent/Pilote, ils ne seront pas repris par le Fournisseur officiel de pneus. Seuls les bons seront repris par le Fournisseur officiel de pneus à la fin de la Compétition.

Le Fournisseur officiel de pneus transportera pour chaque Pilote au maximum deux pneus « slicks » avant et deux pneus « slicks » arrière montés sur jantes, de la première à la deuxième Compétition et de la deuxième à la troisième. Ces pneus « slicks » doivent être attribués au Pilote concerné (identifiables à l'aide d'un code-barres) lors de l'une des deux premières Compétitions du Trophée et pourront être utilisés lors des Essais Libres et des Warm-Ups. Le numéro de compétition du Pilote doit être marqué sur le flanc de chaque pneu.

f) Changement :

En cas de crevaison d'un pneu « slick » pendant les Essais Qualificatifs, Manches Qualificatives et Finale, un Pilote pourra utiliser et faire enregistrer, sous le contrôle du Délégué Technique, un pneu de secours (un des pneus « slicks » utilisés lors des Essais Libres).

19) Tout châssis pour lequel des dommages sont constatés lors d'une Compétition devra être signalé au Délégué Technique, qui sera le seul Officiel habilité à autoriser ou non le remplacement du châssis accidenté par un châssis non enregistré lors des Vérifications Techniques et prélevé parmi les châssis de la marque correspondante

* MAXIMUM NUMBER OF SLICK TYRES

a) Reserved for use in the sessions of the Test Day:
- 1 set of new «slick» tyres.

b) Reserved for use in Free Practice and Warm-ups:
- 1 set of new «slick» tyres + 1 set of previously allocated «slick» tyres from the previous Competition, except for the first Competition (the set of «slick» tyres from the Test Day).

c) Reserved for use from Qualifying Practice until the Final:

- 1 set of new «slick» tyres.

d) Distribution:

At the respective Competition and according to the timetable, a voucher must be acquired from the Official tyre supplier. Tyres will be distributed and allocated by random draw in the Servicing Park. The bar codes corresponding to each Driver will be reproduced on the Technical Passport of the Driver concerned.

“Slick” tyres may be delivered for Free Practice on Thursday afternoon according to the time schedule of the Competition, as well as during a 30-minute window on Friday and Saturday morning, to be defined at each Competition by the Scrutineers.

“Wet weather” tyres may be distributed at the same times as “slick” tyres, as well as during the Saturday and Sunday warm-ups and in the case of sudden weather events.

e) Stocking:

Tyres will be stocked under the responsibility of the Competitor/Driver. As soon as tyres are under the responsibility of the Competitor/Driver, they will not be taken back by the the Official tyre supplier. Only vouchers will be taken back by the Official tyre supplier at the end of the Competition.

The Official tyre supplier will transport a maximum of two front and two rear «slick» tyres fitted on rims for each Driver, from the first Competition to the second Competition and from the second Competition to the third Competition. Those «slick» tyres must be assigned to the Driver concerned (identified by bar code) at one of the first two Competitions of the Trophy and will be reserved for use in Free Practice and Warm-ups. The Driver's competition number must be marked on the side wall of each tyre.

f) Change:

In case a «slick» tyre is punctured during Qualifying Practice, Qualifying Heats and Final, a Driver will be allowed to use a spare tyre (one of the «slick» tyres used during Free Practice) and have it registered under the supervision of the Technical Delegate.

19) Any chassis for which damage is observed during a Competition must be reported to the Technical Delegate, who will be the only Official entitled to allow or refuse the replacement of the damaged chassis by a chassis that was not registered at Scrutineering and that will be taken from among chassis of the make concerned initially

initialement marqués par la CIK-FIA.

20) Sur décision des Commissaires Sportifs, les Commissaires Techniques pourront à tout moment de la Compétition interchanger le matériel d'un Concurrent (châssis, moteur, carburateur, allumage, silencieux d'aspiration, arbre, accessoires) avec le matériel d'un autre Concurrent ou avec du matériel de substitution équivalent tiré au sort dans le stock du Fournisseur concerné.

21) L'appareil de mesure MiniRAE Lite de la société «RAE Systems Inc. (USA)» sera utilisé en Essais Qualificatifs, Manches Qualificatives et Phase Finale pour vérifier que les pneus sont en conformité avec le règlement.

La mesure COV des pneus ne devra pas dépasser 15 ppm (valeur limite maximale) en toutes circonstances.

Note : La pollution des pneus, par ex. par spray pour chaîne, doit être évitée car elle peut entraîner le dépassement de la valeur limite. Si le contrôle permet d'établir qu'un ou plusieurs pneus ne sont pas en conformité avec le règlement, le Pilote concerné ne sera pas autorisé à accéder au «Parc d'Assistance Départ» et à la «Pré-Grille» et par conséquent ne participera pas à la partie correspondante de la Compétition (Essais Qualificatifs, Manches Qualificatives ou Finale). Les réclamations à l'encontre de cette procédure ne sont pas admises. Les réclamations et appels en la matière n'ont pas d'effet suspensif.

22) Fournisseur officiel de pneus

Maxxis est le Fournisseur officiel de pneus. Les pneus fournis seront les suivants :

MA01 (MAO) 10x4.50-5 (avant) et MA01 (MAO) 11x7.10-5 (arrière) pour les pneus « slicks », MW11 10x4.50-5 (avant) et MW12 11x6.00-5 (arrière) pour les pneus « pluie ».

Le prix est de 215 euros par train de pneus « slicks » et de 215 euros par train de pneus « pluie » (taxes incluses).

Coordonnées de Maxxis :

SCHUURMAN BV, M. SPEELMAN Pim,
Griekenweg 16, 5342 PZ OSS, Pays-Bas
- Tél : +31 412 693 577
- Site : www.schuurmanbv.nl
- Courriel : info@schuurmanbv.com

CARBURANT

23) Règlement de distribution

Le Conseil Mondial du Sport Automobile de la FIA a désigné P1 Performance Fuel, après une procédure d'appel d'offres, comme Fournisseur officiel du carburant (ECO100 RS) devant être utilisé par chaque Pilote.

Le carburant de marque P1 Fuels sera fourni par P1 Fuels au prix maximum de 7,07 euros le litre (taxes incluses), sur le lieu des Compétitions et sans commande préalable par les Concurrents.

Le camion du Fournisseur officiel de carburant désigné arrivera sur le circuit la veille des premiers Essais Libres (voir horaire). Ce programme est sujet à modifications. Toute modification doit être publiée.

Le Pilote achète des Bons de 25 litres au Fournisseur officiel de

marked by the CIK-FIA.

20) On decision of the Stewards, the Scrutineers will be authorised at any time of the Competition to interchange Competitors' equipment (chassis, engine, carburettor, ignition, inlet silencer, axle, accessories) with another Competitor's equipment or with equivalent substitution equipment taken, by drawing lots, from the stock of the Supplier concerned.

21) The measuring device MiniRAE Lite of the company «RAE Systems Inc. (USA)» will be used in Qualifying Practice, Qualifying Heats and Final Phase to check that the tyres are in conformity with the regulations.

The VOC measurement of the tyres may not exceed 15 ppm (maximum limiting value) under any circumstances.

Note: Pollution of the tyres, e.g. by chain spray, must be avoided since this can result in the limiting value being exceeded. Should the check establish that one or more tyres are not in conformity with the regulations, the relevant Driver will not be allowed access to the "Start Servicing Park" and to the "Pre-Grid" and will consequently not participate in the corresponding part of the Competition (Qualifying Practice, Qualifying Heats or Final). Protests against this procedure are not admitted. Protests and Appeals in this regard do not have a suspensive effect.

22) Official tyre supplier

Maxxis is the Official supplier of the tyres. The tyres supplied will be as follows:

MA01 (MAO) 10x4.50-5 (front) and MA01 (MAO) 11x7.10-5 (rear) for «slick» tyres, MW11 10x4.50-5 (front) and MW12 11x6.00-5 (rear) for «wet weather» tyres.

The price is 215 euros per set of «slick» tyres and 215 euros per set of «wet weather» tyres (incl. taxes).

Address of Maxxis:

SCHUURMAN BV, Mr. SPEELMAN Pim,
Griekenweg 16, 5342 PZ OSS, The Netherlands
- Phone: +31 412 693 577
- Web: www.schuurmanbv.nl
- Email: info@schuurmanbv.com

FUEL

23) Distribution regulations

The FIA World Motor Sport Council has designated P1 Performance Fuels, following a tender procedure, as the Official supplier of fuel (ECO100 RS type) to be used by each Driver.

The fuel of the P1 Fuels make will be supplied by P1 Fuels at the maximum price of 7,07 euros per litre (incl. taxes), at the venue of the Competitions without its being necessary for Competitors to order it previously.

The appointed Official fuel supplier's lorry will arrive at the circuit the day before the first Free Practice (see schedule). This programme is subject to modifications. Any modification shall be published.

The Driver buys 25-litre Vouchers from the Official fuel supplier.

carburant. Les Pilotes doivent impérativement remettre un Bon du Fournisseur officiel de carburant pour obtenir la quantité de carburant sollicitée.

L'huile destinée au mélange du carburant 2-temps est celle désignée par le Fournisseur unique de karts.

L'essence sera livrée dans des tonnelets de 27 litres, remplis de 25 litres, ceci permettant aux Concurrents de faire leur mélange. Les tonnelets seront livrés capsulés.

Coordonnées de P1 Fuels :
P1 Performance Fuels GmbH
Jaffe Haus, Salzufer 15/16, 10587 BERLIN, Allemagne
- Téléphone : +49 163 0193259
- Email : info@p1fuels.com

SÉCURITÉ GÉNÉRALE

24) Article 2.14 des Prescriptions Générales.

DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

25) Chaque Compétition se composera d'Essais Libres, d'Essais Qualificatifs, de Manches Qualificatives et d'une phase finale.

- a) Essais Libres : Article 18 A des Prescriptions Spécifiques.
- b) Essais Qualificatifs : Article 18 B des Prescriptions Spécifiques.
- c) Manches Qualificatives : Article 18 C des Prescriptions Spécifiques.
- e) Phase finale : Article 18 E des Prescriptions Spécifiques.
- f) Classements : Article 19 Cas B des Prescriptions Spécifiques.

GRILLES DE DÉPART

26) Article 2.19 des Prescriptions Générales.

PROCÉDURE DE DÉPART

- 27) Article 2.20 des Prescriptions Générales.
- 28) Type de départs : départs lancés pour karts à prise directe, tels que définis à l'Article 2.20a des Prescriptions Générales.
- 29) Les Commissaires Sportifs pourront utiliser tout système vidéo ou électronique susceptible de les aider à prendre une décision. Les décisions des Commissaires Sportifs pourront prévaloir sur celles des Juges de Fait. Toute infraction aux dispositions du Code ou du présent Règlement Sportif relatives à la procédure de départ pourra entraîner la disqualification du Pilote concerné de la Compétition.

SUSPENSION DES ESSAIS OU D'UNE COURSE

30) S'il devient nécessaire de suspendre la Course ou les Essais à cause de l'encombrement du circuit à la suite d'un accident ou parce qu'à ce moment les conditions atmosphériques ou d'autres raisons en rendent la poursuite dangereuse, le Directeur d'Épreuve (s'il est désigné) ou le Directeur de Course (ou, s'il a dû s'absenter, son adjoint) ordonnera qu'un drapeau rouge soit déployé sur la Ligne.

Simultanément, des drapeaux/feux rouges seront déployés à tous

Drivers shall hand over a Voucher from the Official fuel supplier in order to obtain the desired fuel quantity.

The lubricant for the 2-stroke fuel mixture is that designated by the Single-supplier of karts.

The fuel shall be supplied in 27-litre drums, filled with 25 litres; this enables Competitors to prepare their mixture. Drums shall be delivered capped.

Address of P1 Fuels:
P1 Performance Fuels GmbH
Jaffe Haus, Salzufer 15/16, 10587 BERLIN, Germany
- Phone: +49 163 0193259
- Email: info@p1fuels.com

GENERAL SAFETY

24) Article 2.14 of the General Prescriptions.

RUNNING OF THE COMPETITION

25) Each Competition will comprise Free Practice, Qualifying Practice, Qualifying Heats and a final phase.

- a) Free Practice: Article 18 A of the Specific Prescriptions.
- b) Qualifying Practice: Article 18 B of the Specific Prescriptions.
- c) Qualifying Heats: Article 18 C2 of the Specific Prescriptions.
- e) Final phase: Article 18 E of the Specific Prescriptions.
- f) Classifications: Article 19 Case B of the Specific Prescriptions.

STARTING GRIDS

26) Article 2.19 of the General Prescriptions.

STARTING PROCEDURE

- 27) Article 2.20 of the General Prescriptions.
- 28) Type of starts: rolling starts for direct-drive karts, as defined in Article 2.20a of the General Prescriptions.
- 29) The Stewards may use any video or electronic system likely to help them to take a decision. The Stewards' decisions may supersede those taken by Judges of Fact. Any infringement of the provisions of the Code or of these Sporting Regulations relating to the starting procedure may entail the disqualification of the Driver concerned from the Competition.

SUSPENDING A PRACTICE OR A RACE

30) Should it become necessary to suspend the Practice or Race because the circuit is blocked by an accident or because weather or other conditions make it dangerous to continue, the Race Director (if nominated) or the Clerk of the Course (or, if he had to leave, by his deputy) shall order a red flag to be shown on the Line.

Simultaneously, red flags/lights will be shown at all Marshals' posts

les postes de Commissaires de Piste. La décision de suspendre la Course ou les Essais ne pourra être prise que par le Directeur d'Epreuve (s'il est désigné) ou le Directeur de Course (ou, s'il a dû s'absenter, par son adjoint). Si le signal de cesser de courir est donné :

a) Pendant les Essais :

Tous les karts réduiront immédiatement leur vitesse et rentreront lentement au Parc d'Assistance ou à l'endroit indiqué par le Directeur d'Epreuve ou les officiels et tous les karts abandonnés sur la piste en seront enlevés ; les Essais seront relancés à l'appréciation du Directeur d'Epreuve (s'il est désigné) ou du Directeur de Course (ou, s'il a dû s'absenter, de son adjoint).

b) pendant la Course :

Si un drapeau rouge est déployé pendant une Course, tous les Pilotes doivent réduire immédiatement leur vitesse et être prêts à s'arrêter à tout moment et procéder comme indiqué par le Directeur d'Epreuve ou le Directeur de Course en revenant à la ligne de départ et d'arrivée sur la piste.

Dans le cas d'une procédure de nouveau départ plus de deux tours mais moins de 75% de la distance : Si le juge de fait indique que le carénage avant de plusieurs karts n'était plus dans la bonne position au moment où la course a été suspendue, une pénalité en temps de 5 secondes sera dans tous les cas infligée automatiquement au(x) Pilote(s) concerné(s). Cette pénalité en temps n'est pas susceptible d'appel.

Dans les deux cas suivants :

Aucun mécanicien ou assistance extérieure n'est autorisé avant que le Directeur d'Epreuve/Délégué Technique ne l'autorise.

i) Jusqu'à l'«Aire de Réparation» :

A cet endroit, après autorisation du Directeur d'Epreuve/Délégué Technique, les changements et ajustements sont autorisés, y compris l'introduction du matériel de substitution – à condition d'avoir été placé dans le «Parc d'Assistance Départ» avant le départ initial de la Course ; le ravitaillement est autorisé.

Aucune aide extérieure n'est autorisée à entrer dans le Parc Fermé, à aucun moment de la procédure.

Dans le cas d'une procédure de nouveau départ plus de deux tours mais moins de 75% de la distance » : Si le juge de fait indique que le carénage avant sur un ou plusieurs karts n'était plus dans la bonne position au moment où la course a été suspendue, une pénalité en temps de 5 secondes sera dans tous les cas infligée automatiquement au(x) Pilote(s) concerné(s). Cette pénalité en temps n'est pas susceptible d'appel.

ii) Sur la piste :

Les Pilotes viendront s'arrêter à l'endroit désigné par le Directeur de Course lors du Briefing.

Si l'autorisation est donnée, les pièces de rechange ou les châssis complets « secondaires » peuvent être amenés sur la piste par la porte d'entrée officielle du Parc d'Assistance, ou par la zone désignée par le Directeur d'Epreuve par une autre voie (par exemple, par les barrières, les portes de sortie, etc.)

Le matériel passé doit être remis au mécanicien officiel désigné par le Pilote en question. Aucune aide extérieure n'est autorisée à entrer dans le Parc Fermé à aucun moment de la procédure.

Le Directeur d'Epreuve annoncera une heure de redémarrage (normalement + 15 min) et tous les mécaniciens/Pilotes doivent avoir terminé tout travail sur le kart et avoir le kart prêt au sol à leur position sur la grille, prêt à courir lorsque l'heure de départ à 5 min de la course est annoncée. Si le kart n'est pas prêt à courir, le kart ou le

provided with these flags. The decision to suspend the Race or Practice may be taken only by the Race Director (if nominated) or Clerk of the Course (or, if he had to leave, by his deputy). If the signal to stop racing is given:

a) During Practice:

All karts shall immediately reduce speed and go back slowly to the Servicing Park or where indicated by the Race Director or the Officials, and all karts abandoned on the track shall be removed; Practice will be resumed at the discretion of the Race Director (if nominated) or Clerk of the Course (or, if he had to leave, by his deputy).

b) During the Race:

Should a Red Flag be shown during a Race, all Drivers must immediately reduce their speed, and be prepared to stop if need be at any time and proceed as directed by the Race Director or the Clerk of the Course by returning to the start-finish line on track.

In case of restart procedure more than 2 laps but less than 75% of the race distance: If the judge of fact reports that the front fairing on one or more karts was no longer in the correct position when the race was suspended, in all situations a time penalty of 5 seconds will be imposed automatically on the Driver(s) concerned. This time penalty is not susceptible to appeal.

In both the following cases:

No mechanics or outside assistance is allowed until directed by the Race Director/Technical Delegate.

i) To the "Repair Area":

At this point, after receiving the authorization of the Race Director/ Technical Delegate, changes and adjustments are allowed including the introduction of replacement equipment – provided that was placed within "Start Servicing Park" prior to the original race start, refuelling is allowed.

No outside help is allowed to enter the Parc Fermé at any time during the procedure.

In case of restart procedure more than 2 laps but less than 75% of the race distance": If the judge of fact reports that the front fairing on one or more karts was no longer in the correct position when the race was suspended, in all situations a time penalty of 5 seconds will be imposed automatically on the Driver(s) concerned. This time penalty is not susceptible to appeal.

ii) On the track:

Drivers will stop at the place designated by the Race Director during the Briefing.

Once permission is given, spare parts or a complete "second" chassis may be brought onto the track via the official Servicing Park entrance gate or via the area designated by the Race Director (e.g. through gates, exit doors, etc.)

The material being passed must be handed to the official mechanic designated by the Driver in question. No outside help is allowed to enter the Parc Fermé at any time during the procedure.

The Race Director will announce a restart time (normally +15 min) and all mechanics/Drivers must have completed any work on the kart and have the kart on the ground in their grid position ready to race when the 5 min to race start time is announced.

Failure to be ready to race means that kart or Driver cannot restart

Pilote ne pourra pas reprendre la course.

N.B. Cela signifie que dans des conditions normales, il n'est pas nécessaire d'amener un deuxième châssis dans le Parc Fermé en cas de drapeau rouge. Les délais pour effectuer les réparations/remplacements doivent être strictement respectés.

CAS B - PLUS DE 2 TOURS MAIS MOINS DE 75 % DE LA DISTANCE PREVUE POUR LA COURSE (arrondi au nombre entier supérieur de tours)

Si la Course peut être reprise (à l'appréciation du Directeur d'Epreuve (s'il est désigné) ou du Directeur de Course (ou, s'il a dû s'absenter, de son adjoint)), l'Article 2.22 des Prescriptions Générales s'appliquera. La grille avec « file unique » sera déterminée par l'ordre d'arrivée du tour précédant celui au cours duquel la Course a été arrêtée.

Seuls les karts ayant franchi la ligne d'arrivée durant le tour précédant la présentation du drapeau rouge ainsi que les karts se trouvant dans l'Aire de Réparation au moment où la Course a été arrêtée par le drapeau rouge pourront prendre un nouveau départ. S'il n'est pas possible de donner un nouveau départ d'une course dans la phase finale, la moitié des points de championnat sera attribuée pour cette course.

Si le Juge de Fait constate que le carénage avant d'un ou plusieurs karts n'était plus dans la position correcte au moment de la suspension de la Course, une pénalité en temps de 5 secondes sera, dans tous les cas, infligée automatiquement au(x) Pilote(s) concerné(s), qui sera prise en compte pour déterminer la grille de départ avec « file unique » en cas de reprise de la Course (voir Article 2.22).

Même les karts se trouvant dans la zone de réparation au moment où la Course a été arrêtée par le drapeau rouge seront autorisés à prendre le nouveau départ.

Aucune intervention sur le kart n'est autorisée sur la piste, à l'exception de la remise en place du carénage avant dans sa position correcte, après que le Juge de Fait/les Commissaires Techniques ont vérifié la position des carénages avant et que l'autorisation a été donnée de le faire.

Si un kart a besoin d'être réparé, il sera emmené dans la zone de réparation, où les travaux ne pourront être effectués qu'avec les outils que le mécanicien du Pilote aura introduits dans le Parc d'Assistance Départ.

Dans tous les cas, aucune pièce de rechange, quelle qu'elle soit, ni aucun châssis secondaire complet ne sont autorisés.

Le Directeur d'Epreuve annoncera une heure de reprise (normalement + 15 min) et tous les mécaniciens/Pilotes devront avoir terminé tout travail sur le kart qui devra reposer sur le sol dans la voie des stands ou à l'endroit indiqué par le Directeur d'Epreuve, prêt à courir, lorsque l'heure de départ à 5 min de la Course sera annoncée.

Si le kart n'est pas prêt à courir, le kart ou le Pilote ne pourra pas reprendre la Course.

À l'appréciation d'un officiel de la FIA, un kart pourra ne pas être autorisé à prendre le nouveau départ pour des raisons de sécurité. S'il n'est pas possible de donner un nouveau départ d'une Course dans la phase finale, la moitié des points sera attribuée pour cette Course.

CAS C - 75 % OU PLUS DE LA DISTANCE PREVUE POUR LA COURSE (arrondi au nombre entier supérieur de tours)

La Course sera considérée comme terminée – le classement de la Course sera le classement au terme du tour précédant celui au cours duquel le signal d'arrêt de la Course aura été donné.

Dans le cas d'une Course dans la phase finale, l'intégralité des

the race.

N.B. This means that under normal conditions, it is not necessary to bring a second chassis into Parc Fermé in case of a red flag. Any timings for having repairs/replacements carried out must be strictly adhered to.

CASE B - MORE THAN 2 LAPS BUT LESS THAN 75% OF THE RACE DISTANCE (Rounded up to the nearest higher whole number of laps)

If the Race can be resumed (at the discretion of the Race Director (if nominated) or the Clerk of the Course (or, if he had to leave, by his deputy)), Article 2.22 of the General Prescriptions will apply. The single file grid will be determined by the finishing order of the lap prior to that during which the Race was stopped.

Only karts having crossed the finish line during the lap preceding the red flag presentation as well as karts in the Repair Area at the time when the Race was stopped by the Red flag, will be allowed to take the restart.

Should a restart of a race in the final phase not be possible, half championship points will be awarded for this race.

If the judge of fact reports that the front fairing on one or more karts was no longer in the correct position when the Race was suspended, in all situations a time penalty of 5 seconds will be imposed automatically on the Driver(s) concerned, which will be taken into account to determine the single file starting grid should the Race be resumed (see Article 2.22).

Even karts in the Repair Area at the time when the Race was stopped by the Red flag, will be allowed to take the restart.

No works on the kart are allowed on the track, with the exception of resetting the front fairing to its correct position, after the Judge of Facts/Scrutineers have checked the position of the front fairings and once permission is given to do so.

If any kart needs repair, the kart will be taken to the repair area, where works can be carried out only with the tools that the Driver's mechanic had introduced in the Start Servicing Park.

In any case, no spare parts of any kind or complete second chassis are allowed.

The Race Director will announce a restart time (normally + 15 min) and all mechanics/Drivers must have completed any work on the kart and have the kart ready on the ground in the pit lane or where indicated by the Race Director, ready to Race, when the 5 min to Race start time is announced.

Failure to be ready to Race means that kart/Driver cannot restart the Race.

At the discretion of an FIA Official, a kart will not be allowed to take part to the restart for safety reasons.

Should a restart of a Race in the final phase not be possible, half points will be awarded for this Race.

CASE C - 75% OR MORE OF THE DISTANCE OF THE RACE (Rounded up to the nearest higher whole number of laps)

The Race will be called complete – the classification of the Race will be the classification at the end of the lap prior to that during which the signal to stop the Race was given.

In case of a Race in the final phase, full championship points will be

points de championnat sera attribuée pour cette Course.

REPRISE D'UNE COURSE

31) Article 2.22 des Prescriptions Générales.

ARRIVÉE

32) Article 2.23 des Prescriptions Générales.

PARC FERMÉ

33) Article 2.13 des Prescriptions Générales.

INCIDENTS

34) Article 2.24 des Prescriptions Générales.

DROITS D'ENGAGEMENT ET FONDS DE PRIX

35) Les droits d'engagement devront être payés par le Concurrent et le bulletin d'engagement retourné dûment signé par toutes les parties concernées ainsi que tamponné par l'ASN du Pilote. La CIK-FIA devra être en possession des droits d'engagement sur le compte de la FIA France au plus tard à la date de clôture finale des engagements, fixée au 3 mars.

Pour toute demande d'engagement soumise avant le 24 février, 23h59 (heure suisse), le droit d'engagement par Pilote pour le Trophée s'élèvera à 3500 euros* (dont 150 euros seront versés à chaque Organisateur).

Pour toute demande d'engagement soumise entre le 25 février et le 3 mars, le droit d'engagement par Pilote sera porté à 4000 euros (dont 150 euros seront versés à chaque Organisateur).

*Les droits d'engagement qui arrivent sur le compte de la FIA France après le 3 mars seront automatiquement facturés au tarif majoré (4000 euros).

Ce droit comprend la fourniture par la CIK-FIA du droit de location des tentes (1 tente 3 x 4,5 m par Pilote) qui seront installées par la CIK-FIA dans le Paddock et sous lesquelles tous les Pilotes devront prendre place.

awarded for this Race.

RESUMING A RACE

31) Article 2.22 of the General Prescriptions.

FINISH

32) Article 2.23 of the General Prescriptions.

PARC FERMÉ

33) Article 2.13 of the General Prescriptions.

INCIDENTS

34) Article 2.24 of the General Prescriptions.

ENTRY FEES AND PRIZE FUND

35) Entry fees must be paid by the Competitor and the entry form sent, duly signed by all parties concerned as well as stamped by the Driver's ASN.

The CIK-FIA must have received entry fees in the FIA France account at the latest on the final closing date of entries, set at 3 March.

For any entry application submitted prior to 24 February at 11.59 p.m. (Swiss time), the entry fee per Driver for the Cup will be 3,500 euros (150 euros of which will be paid to each Organiser).*

For any entry applications submitted between 25 February and 3 March, the entry fee per Driver will be increased to 4,000 euros (150 euros of which will be paid to each Organiser).

**Entry fees reaching the FIA France account after 3 March will be automatically invoiced at the increased fee (4,000 euros).*

This fee includes the supply by the CIK-FIA the fee for tents (one 3 x 4.5 m tent per Driver) which will be pitched by the CIK-FIA in the Paddock and which every Driver must occupy.